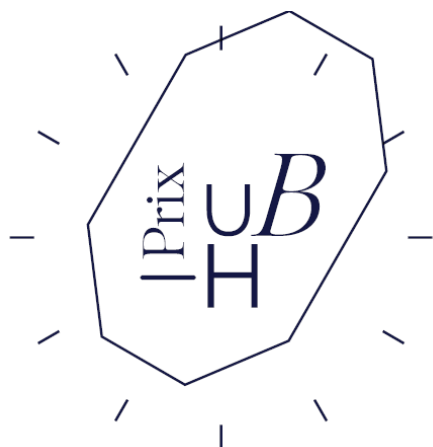


# Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie



## Révélez vos savoir-faire

L'Union de la Bijouterie Horlogerie lance les « **Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie** » pour valoriser et récompenser vos actions et initiatives.

Vous êtes tous porteurs de grandes initiatives, ouverts sur un environnement qui ne cesse de se transformer, en quête du meilleur service, de la meilleure expérience client, de l'innovation la plus pertinente.

Ce sont ces trésors d'innovation, au cœur de vos structures, que nous venons dénicher, mettre en lumière et récompenser.

En ce sens et afin de mettre en avant ces actions auprès de sphères toujours plus larges, professionnelles et médiatiques, l'UBH a créé ces Trophées **en partenariat avec le Journal du Luxe**, média de référence de l'univers du premium.

Les « **Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie** » sont ouverts à tous nos adhérents quels que soient la taille de leur structure, leur périmètre d'activité ou leur région.

Le talent, la pertinence, le succès, l'imagination, la créativité sont en chacune de vos activités, alors candidatez dès maintenant !

« **Nous sommes absolument ravis de vous retrouver lors de cet évènement fédérateur organisé par l'UBH. Je compte sur votre participation active à ces Trophées et vous souhaite bonne chance !** »

Eric Cheminade

# Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie

## Pourquoi participer ?

- Pour l'envie de partager avec les autres adhérents le travail que vous avez accompli au cours de ces dernières années
- Pour valoriser et remercier vos équipes qui mettent tout en œuvre pour faire grandir/pérenniser votre structure
- Pour la reconnaissance de votre expertise et de vos innovations auprès de sphères plus larges grâce à un boost de communication
- Pour montrer votre envie de progresser, votre fierté d'appartenir à l'UBH

## Dotations

Le **25 juin 2023 au soir**, l'UBH récompensera **11 grands gagnants** ayant participé au concours. Chaque gagnant dans chaque catégorie se verra récompensé d'un **Trophée physique** et d'une **campagne d'affichage dans le Journal du Luxe**.

## Catégories

### 3 Trophées de la Digitalisation innovante (Commerces indépendants – Commerces associés – Succursaliste)

Le jury s'attachera à récompenser tout **support ou outil de communication digital** afin de mettre en lumière l'apport du digital au service de vos entreprises. Que ce soit en magasin, sur un site marchand ou à travers la mise en place de tout dispositif digital visant à améliorer **la qualité des services**, à fidéliser, engager ou recruter de nouveaux clients, et à moderniser ou améliorer l'image de vos entreprises.

### 3 Trophées de l'Innovation RSE APICIL (Commerces indépendants – Commerces associés – Succursaliste)

Le jury s'attachera à récompenser toute stratégie et action mise en place dans le cadre des **démarches et/ou politiques RSE**. Il pourra également s'agir d'outils d'**activation ou d'actions de communication** engagées pour valoriser ces actions, menées pour satisfaire les exigences actuelles quant aux politiques sociétales et environnementales de nos sociétés.

### 3 Trophées de l'innovation expérience client (Commerces indépendants – Commerces associés – Succursaliste)

Le jury s'attachera à récompenser les **initiatives les plus innovantes et les plus pertinentes** visant à améliorer le parcours client. Toute action menée pour identifier et lever des points de friction sur ce parcours, pour le simplifier, l'embellir et augmenter la qualité perçue de l'expérience client sera prise en compte.

### Trophée spécial de la montre française

Dans le cadre de la **réindustrialisation de l'horlogerie française**, le jury s'attachera à récompenser les montres développées dans l'objectif de conjuguer excellence en matière de design et meilleure proportion de composants françaises.

### Trophée Coup de cœur

Le prix coup de cœur est un véritable **coup de projecteur**. Attribué au dossier dont l'initiative ou dont la stratégie aura surpris, marqué ou simplement conquis le jury toutes catégories confondues.

# Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie

## Comment participer ?

Participation en ligne, facile et rapide sur la plateforme <https://trophee-union-bijouterie-horlogerie.plateformecandidature.com/>

Création d'un compte – Remplissage et téléchargements des éléments du dossier – Validation

Ouverture des candidatures du 14 mars 2023 00h01 au 25 mai 2023 23h59

## Jury – Sélection – Révélation

Jury constitué exclusivement de professionnels

Sélection de 3 lauréats par catégorie pour les 3 premières catégories et d'1 lauréat pour le Trophée de la montre et d'1 lauréat pour le Trophée Coup de Cœur

Révélation des lauréats lors d'une cérémonie prévue le 25 juin 2023 à Paris

## Conditions générales de participation

Période d'éligibilité : actions de moins de 3 ans à compter de la date de clôture des inscriptions

Frais : participation gratuite

Clôture des inscriptions : le 25 mai 2023 à 23h59

Éléments à fournir : cf. plateforme d'inscription

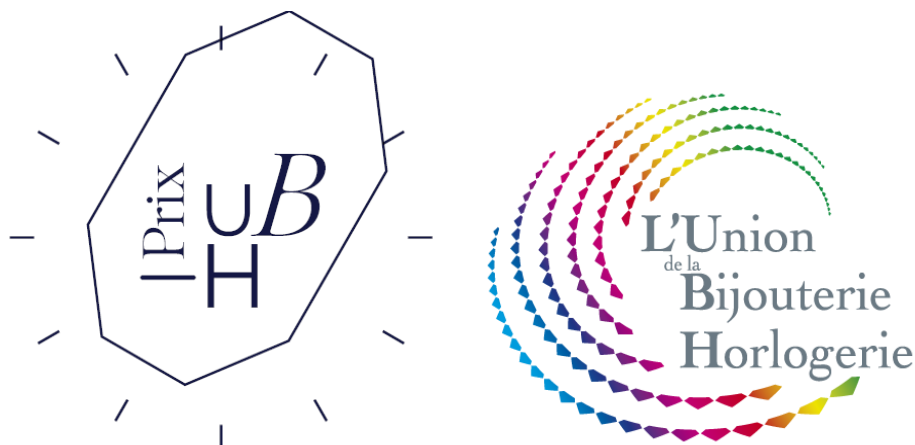
Raisons de refus de candidature : non-adhésion à L'Union de la Bijouterie Horlogerie ou à une fédération associée, dépassement du délai, dossier non-complet ou non-conforme

Contact : [marie.cambreleng@cbnews.fr](mailto:marie.cambreleng@cbnews.fr)



Journal du Luxe

# Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie



## RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX TROPHÉES DE L'UNION DE LA BIJOUTERIE HORLOGERIE 2023

Cérémonie de remise des prix **DIMANCHE 25 JUIN 2023 à Paris**

### AMBITION

L'Union de la Bijouterie Horlogerie, fédération professionnelle a décidé de primer les actions de communication et d'innovation de ses adhérents en organisant « Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie 2023 ». Ce concours a été créé dans le but de mettre en lumière les membres et la singularité de leur modèle d'entreprise à travers leurs différentes initiatives.

### ARTICLE 1 : OBJET

Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie 2023 récompensent les initiatives des adhérents en matière de digitalisation.

### ARTICLE 2 : LES CANDIDATS

Ce concours est ouvert uniquement à l'ensemble des adhérents de l'Union de la Bijouterie Horlogerie.

### ARTICLE 3 : LES CATÉGORIES

Un prix sera décerné dans chacune des catégories visées ci-dessous :

#### **3 Trophées de la Digitalisation innovante (1 prix pour les indépendants, 1 prix pour les commerces associés et 1 prix pour les succursalistes)**

Le jury s'attachera à récompenser tout **support ou outil de communication digital** afin de mettre en lumière l'apport du digital au service de vos entreprises. Que ce soit en magasin, sur un site marchand ou à travers la mise en place de tout dispositif digital visant à améliorer la **qualité des services**, à fidéliser, engager ou recruter de nouveaux clients, et à moderniser ou améliorer l'image de vos entreprises.

#### **3 Trophées de l'innovation RSE APICIL (1 prix pour les indépendants, 1 prix pour les commerces associés et 1 prix pour les succursalistes)**

# Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie

Le jury s'attachera à récompenser toute stratégie et action mise en place dans le cadre des **démarches et/ou politiques RSE**. Il pourra également s'agir d'outils d'**activation ou d'actions de communication** engagées pour valoriser ces efforts, menées pour satisfaire les exigences actuelles quant aux politiques sociétales et environnementales de notre temps.

## **3 Trophées de l'innovation expérience client (1 prix pour les indépendants, 1 prix pour les commerces associés, 1 prix pour les succursalistes)**

Le jury s'attachera à récompenser les **initiatives les plus innovantes et les plus pertinentes visant à améliorer le parcours client**. Toute action menée pour identifier et lever des points de friction sur ce parcours, pour le simplifier, l'embellir et augmenter la qualité perçue de l'expérience client sera prise en compte.

### **Trophée spécial de la montre française**

Dans le cadre de la **réindustrialisation de l'horlogerie française**, le jury s'attachera à récompenser les montres développées dans l'objectif de conjuguer excellence en matière de design et meilleure proportion de composantes françaises.

### **Trophée Coup de cœur**

Le prix coup de cœur est un véritable **coup de projecteur**. Attribué au dossier dont l'initiative ou dont la stratégie aura surpris, marqué ou simplement conquis le jury toutes catégories confondues.

**Chaque projet ne peut concourir que dans une seule catégorie. Les candidats peuvent déposer un dossier différent dans chacune des catégories.**

Un comité d'organisation se réserve le droit de refuser une candidature si elle ne respecte pas les conditions de participation, de déplacer un dossier dans la catégorie correspondant le mieux à l'initiative proposée ou de ne pas décerner de prix dans une catégorie si aucun dossier n'est jugé satisfaisant.

**Chaque catégorie fera l'objet de 3 lauréats (indépendants, succursalistes, commerces associés) et les deux derniers prix 1 lauréat.**

## **ARTICLE 4 : PARTENAIRE**

« Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie 2023 » est organisé en partenariat avec le Journal du Luxe, le media luxe de référence.

## **ARTICLE 5 : LES CRITÈRES DE SÉLECTION**

Pour chacun des prix, le candidat devra expliciter la stratégie élaborée pour l'action, donner des éléments objectifs de résultats et faire la démonstration de sa contribution à la promotion du modèle innovant.

## **ARTICLE 6 : LES MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Les candidats visés à l'article 2 du présent règlement doivent candidater en ligne sur la plateforme dédiée, **au plus tard le 25 mai 2023 à 23h59**.

La participation au « Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie » est gratuite.

L'Union de la Bijouterie et Horlogerie garantit la confidentialité des informations recueillies.

## **ARTICLE 7 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

Pour être valable, le dossier de candidature doit impérativement se présenter de la façon suivante.

Le formulaire de participation en ligne dûment complété avec un descriptif synthétique du caractère valorisant pour le modèle de l'initiative et de ses bénéfices pour le candidat.

Les candidats doivent impérativement spécifier la catégorie pour laquelle ils souhaitent concourir.

Le projet présenté doit avoir une ancienneté maximale de 3 ans et ses effets doivent être encore mesurables aujourd'hui. Les candidats s'engagent à renseigner leur dossier de façon exacte, sur la base d'éléments objectifs, précis et vérifiables. Ce dossier de candidature pourra être accompagné de visuels (images au format GIF ou Jpeg et vidéos).

# Les Trophées de l'Union de la Bijouterie Horlogerie

## ARTICLE 8 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé au maximum de 10 membres, professionnels exerçant une activité en relation directe ou indirecte avec les différents secteurs du retail, de la bijouterie ...

Les membres du jury sont soumis à une obligation de confidentialité tant en ce qui concerne les dossiers de candidature que les débats qui auront lieu lors de la réunion du jury, les nominations et les résultats définitifs jusqu'à la remise des prix. Aucun membre, salarié ou élu de L'Union de la Bijouterie Horlogerie, ne fera partie du jury.

**Les résultats seront divulgués uniquement lors de l'évènement de remise des prix prévu le 25 juin 2023 à Paris.**

## ARTICLE 9 : REMISE DES TROPHÉES

Les prix seront matérialisés par un trophée distinctif qui seront remis au représentant désigné du candidat à l'occasion de l'évènement « Congrès de l'Union de la Bijouterie Horlogerie ».

## ARTICLE 10 : DOTATIONS, COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DES LAURÉATS

Les résultats du « Les Trophées de L'Union de la Bijouterie Horlogerie » feront l'objet d'un communiqué de presse, d'une information auprès de l'ensemble des adhérents de la fédération. Chaque lauréat bénéficiera d'une campagne d'affichage dans le Journal du Luxe. Les lauréats pourront utiliser leur prix à toutes fins qu'ils jugeront utiles à condition de mentionner L'Union de la Bijouterie Horlogerie.

## ARTICLE 11 : RÈGLEMENT

Le dépôt d'un dossier de candidature entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui devra être dûment validé par le dirigeant de l'entreprise.

Par la validation de son dossier de candidature, chaque candidat déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, droits d'auteur et des droits à l'image des documents et éléments qu'il fournit.

Il garantit à ce sujet les organisateurs du « Trophée de l'Union de la Bijouterie et Horlogerie » de toutes réclamations et poursuites.

## ARTICLE 12 : DURÉE

Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

## ARTICLE 13 : PROPRIÉTÉ ET DROIT A L'IMAGE

Les candidats restent propriétaires des restitutions soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. En revanche, L'Union de la Bijouterie Horlogerie se réserve le droit de faire mention de leur contenu dans le cadre de communications non-commerciales de sa part et sans limite de temps.

Tout candidat accepte toutefois que, dans le cadre de sa participation au concours ou aux événements organisés par L'Union de la Bijouterie Horlogerie, il puisse être pris en photographie ou filmé de même que son projet. Il accepte également que les photographies ou extraits filmés enregistrés à cette occasion puissent être utilisés librement par L'Union de la Bijouterie Horlogerie ainsi que le Journal du Luxe pour promouvoir le concours ou les événements en rapport avec celui -ci et diffusés à cette fin à la presse, publiés sur le site Internet de L'Union de la Bijouterie Horlogerie ou sur tout autre support d'information en France et à l'étranger. Le candidat ne s'opposera pas à cet usage et renonce à toute rémunération à cet égard.



Journal du Luxe